

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 12+1 procuration	<i>Pour</i> : 12+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril 2018 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 18 avril 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR (Procuration)	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Roger LEONARD (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2018-29 Demande de subvention mur du jardin public (FEC)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de réfection du mur du jardin public est estimé à 14 000 € et qu'il est nécessaire de le reconstruire pour éviter qu'il ne s'écroule.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'entreprendre des travaux de reconstruction du mur du jardin public
- D'étudier les offres de prix des entreprises de maçonnerie
- De solliciter une subvention au titre du FEC (Fonds d'Equipeement des communes) auprès du Conseil Départemental de la Dordogne.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

